Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 42 (1904)

Heft: 14

Artikel: Le client de l'avocat

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-201010

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER Grand-Chène, 11, Lausanne.

Montreux, Ger '7e, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coiré, etc.

Rédaction et abonnements:

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements de tent des ser janvier, ser avril, ser juillet et ser octobre.

S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. - Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

NOUVEAUX ABONNÉS

Les personnes qui prendront un abonnement d'UN AN, à dater du 1er avril prochain, recevront GRATUITE-MENT les numéros du trimestre dernier (1er janvier au 31 mars).

A l'instar d'une sage histoire.

Une seule dame a répondu à notre invite d'il y a quinze jours, touchant le suffrage féminin. Nous nous attendions à une avalanche de gracieuses missives. Les dames aiment tant écrire; elles écrivent si bien.

Il paraît que la question ne les préoccupe pas outre mesure. Peut-être aussi estimentelles que leurs revendications sont si naturelles, si justes, qu'elles vaincront par cela seul. Tranquilles, ces dames attendent la victoire, le moment de marcher aux urnes et de relever le drapeau du civisme, que dans notre insouciance, nous autres hommes, avons si souvent laissé choir.

Il y a certainement de cela, dans l'apparente indifférence de la majorité de nos compagnes ; mais il y a aussi de la perpléxité. Nous gageons que nombre de dames n'ont pas encore une opinion bien arrêtée et se demandent si, avec le droit de vote, elles ne perdront pas d'un côté ce qu'elles gagneront de l'autre. La voie nouvelle que tentent d'ouvrir au beau sexe quelques-unes de ses représentantes, est pleine d'imprévu. Et puis, quelque chose aussi déconcerte nos dames, c'est la facilité avec la-quelle beaucoup d'hommes se sont ralliés au mouvement; elles sont si peu habituées à pareille condescendance; à tort ou à raison, elles se défient. Enfin, plusieurs d'entre les dames voudraient sincèrement s'en tenir au vote en matière d'église, mais elles sentent bien - et notre gracieuse correspondante le reconnaît avec nous - qu'une fois en chemin, il faudra suivre, aller jusqu'au bout, jusqu'au suffrage politique et même — notre correspondante le reconnaît également - jusqu'à l'éligibilité..C'est ce qui effraye bon nombre d'entre elles, qui n'ont pas le tempérament batailleur et qui ne se trouvent pas si malheureuses sous le régime actuel.

Notre correspondante, il est vrai, invoque un argument susceptible de calmer ces craintes, tout au moins chez les femmes mariées. Elle nous montre la partie la plus épineuse de l'activité politique féminine, accaparée par « l'armée grandissante des femmes célibataires » et fait retomber, sur les célibataires volontaires du sexe fort, toute la responsabilité du bouleversement social qui pourrait résulter de l'intervention belliqueuse et inexpérimentée du bataillon de Ste-Catherine, dans les affaires publiques.

Voilà, certes, un argument qui donne à la question un aspect nouveau et qui pourrait bien en modifier du tout au tout l'issue.

Ce serait amusant, tout de même, si, en fin de compte, le débat relatif au suffrage féminin venait se conclure non devant l'urne électorale, comme beaucoup le présument, mais devant l'autel, tout comme ces bonnes histoires, bien sages, qui finissent toujours par un mariage.

Peut-être bien ne serait-ce pas la solution la plus mauvaise. Ce serait, en tout cas, résoudre du même coup plus d'un problème d'ordre social, non moins important que celui du droit de vote des femmes.

J. M.

La Barjaque.

Marianne X était, il y a cinquante ans, la lessiveuse la plus alanguée de Lausanne, ce qui n'est pas peu dire. A la fontaine, elle tenait tête à dix de ses compagnes. On l'appelait Marianne Barjaque, ou tout court : la Barjaque. Comme son incrovable caquet ne l'empêchait pas de travailler comme quatre et qu'elle était bonne femme au fond, les clients ne lui faisaient pas défaut.

Un jour, la femme d'un professeur de l'Académie, chez qui elle coulait la lessive en compagnie des deux servantes de la maison, lui

Marianne, si vous pouvez vous retenir de babiller pendant une heure, je vous donnerai deux francs en sus de votre journée.

Bon, on essayera! fit la Barjaque.

Alors il se passa une chose que personne n'avait jamais vu: la Barjaque continua sa be-sogne sans ouvrir le bec, les domestiques avaient beau la houspiller de leurs lazzis, elle demeurait muette.

- Faut-il qu'elle ait envie de ses deux francs! disait une des servantes.

 C'est pour s'acheter un remède pour ravoir sa langue ! ajoutait l'autre.

La Barjaque ne bronchait pas.

— Ne prenez pas garde à ces petites sottes, ma bonne Marianne, fit la maîtresse de la maison; je suis sûre que vous aurez assez de volonté pour tenir bon deux heures au lieu

Deux heures! Cette fois, la Barjaque éclata: - Deux ! s'écria-t-elle, deux heures ! vous

n'avez parlé que d'une seule!

Et patati et patata.

La Barjaque n'avait eu la bouche close que pendant six minutes.

JEAN d'ETRAZ.

Le tram et le passé.

Nous aurons bientôt le tram à la Cité. Les habitants de ce haut quartier attendent avec impatience l'arrivée des voitures jaunes et leur préparent, nous en sommes sûr, une chaleureuse réception. Et bien des gens d'en bas soupirent aussi après le jour où il n'auront plus à gravir les Escaliers-du-Marché, le sentier des Colombes ou le Chemin-Neuf, pour se rendre à leur bureau, à leur auditoire ou aux concerts d'orgue, à la Cathédrale.

Mais les archéologues ne sont pas contents.

Là-haut, entre la Cathédrale et le Château des évêques, ils se croyaient bien à l'abri du progrès, si peu respectueux à l'égard des vieilles choses. Et voilà que le progrès les force dans leurs retranchements ; prend d'assaut la Cité.

Hélas, c'est le destin. Il faudra s'habituer à entendre les voûtes de Notre-Dame résonner du grincement des trams. C'est partout chose pareille, même à Genève, ainsi que l'atteste la pièce de vers que voici, extraite du dernier numéro de la Revue de Belles-Lettres. Puissent les naturels, mais inévitables regrets des archéologues s'exprimer toujours avec autant de

THRÈNE POUR LA VILLE ENLAIDIE

Ils ont mis des tramways dans la vieille Genève, Des tramways essouffles qui montent tout la-haut Et vont au Bourg-de-Four effrayer les moineaux Et dans la vieille ville effaroucher les rêves.

Car des rèves encor s'accrochaient aux vieux toits, Ou venaient s'accouder sur un angle de pierre, Pour écouter sonner les cloches de Saint-Pierre Et pour se souvenir du cher temps d'autrefois.

Ils ont mis des tramways maintenant dans les rues Où le Passé dormait sur ses bras repliés Comme, ayant acheve son œuvre, un ouvrier, Et des laideurs y sont, avec eux, accourues.

Et ce qui nous restait des siècles écoulés S'est éveillé au bruit de ces choses grinçantes ; Devant ce tintamarre affreux, pris d'épouvante ; Et s'est, avec dédain, pour toujours envolé.

Et maintenant ils n'ont plus aucun lieu, nos rêves, Où s'en aller songer aux doux temps abolis ; Car nos plus vieux quartiers mêmes sont enlaidis : Ils ont mis des tramways dans la vieille Genève.

Genève. AMI CHANTRE.

Entre les deux son cœur balance. — Deux dames font la causette au sortir d'une conférence de la Maison du peuple.

Quand on pense aux ravages que cause l'alcoolisme, on ne peut s'empêcher d'être de l'avis de M. Auguste Forel ; qu'en dites-vous, madame Biberon?

Sans doute, sans doute... Cependant je ne suis pas l'ennemie absolue d'une... comment dirai-je ?... d'une légère pointe. Ainsi, feu mon premier mari était un très brave homme...

Une vraie perle, en effet.

- Eh bien, quand il me demanda en mariage, il avait un petit... plumet.

Le client de l'avocat. - Ma chère, dit un avocat à sa femme, ne néglige pas de mettre sous clé tout ce que nous avons de précieux.

- Pourquoi donc, mon ami?

- Je dois avoir ce soir même la visite d'un affreux cambrioleur que j'ai défendu ce matin devant le tribunul et qui tient à me remercier de l'avoir fait acquitter.

L'armée russe en Suisse, en 1799.

La guerre russo-japonaise donne quelque intérêt aux lignes suivantes, extraites du «Petit journal suisse». Les Japonais qui écriront l'histoire de la guerre actuelle feront sans doute de l'armée russe, en 1904, un tout autre portrait.

Ce fut une étrange apparition que celle de la